

LANGUEDOC-ROUSSILLON - MIDI-PYRÉNÉES

Une centrale électrique illégale épinglée par l'Etat



Aveyron. Les opposants à l'exploitation illégale de la cascade de Salles-la-Source ont remporté une grande victoire. Ils réclamaient une enquête administrative depuis

trois ans. Un rapport ministériel, mandaté par la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, et rendu le 22 avril, pointe des dysfonctionnements dans l'exploitation de

la chute d'eau depuis quatre-vingt-quatre ans. Les experts y évoquent un « fiasco administratif », épinglent EDF et préconisent de clore la concession de la Société hydroélectrique de la vallée de Salles-la-Source (SHVSS) et de restituer l'installation — créée en 1932 — aux collectivités pour réhabiliter le site.

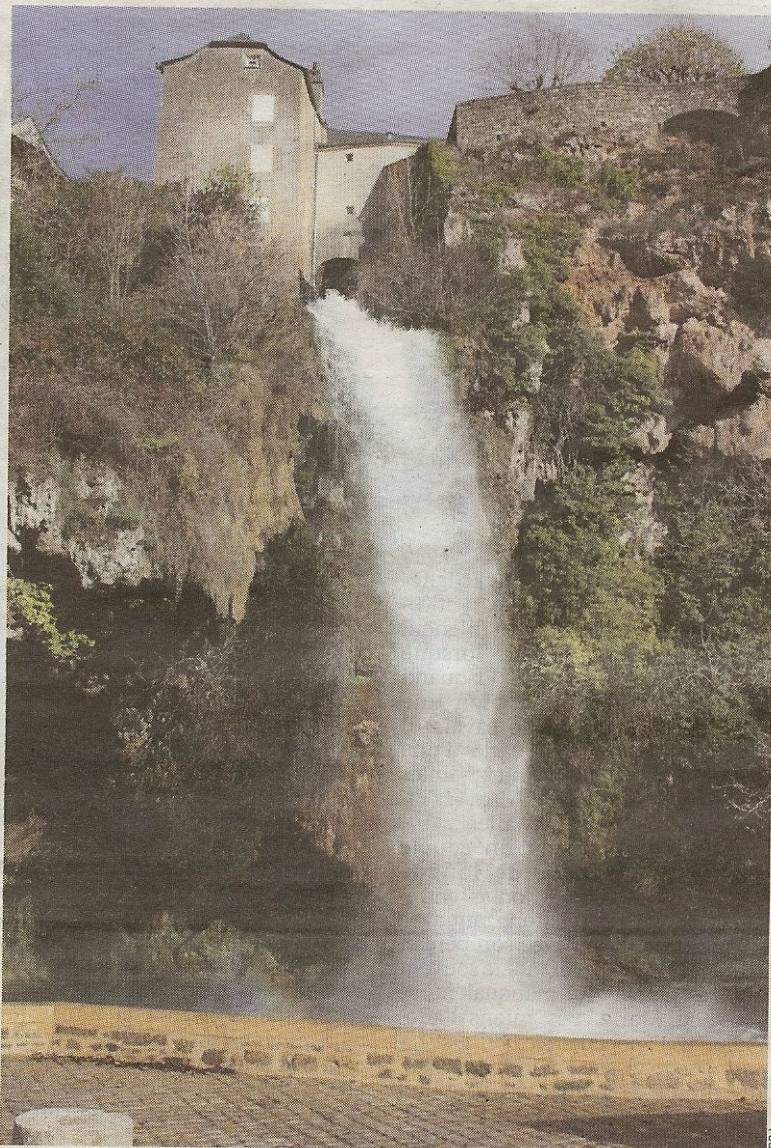
« L'eau de la rivière qui alimente cette cascade est la majeure partie du temps détournée par une conduite de 630 m sur une microcentrale privée créée en toute illégalité. Pour une production d'énergie dérisoire, on sacrifie un site majeur », explique l'association Ranimons la cascade.

Elle a commencé son combat il y a six ans « pour empêcher la poursuite du pillage » et dénonce « les innombrables irrégularités flagrantes du dossier ». Des centaines d'habitants ont rejoint la cause, attachés à la protection de ce village accroché au flanc du causse Comtal, entre Rodez et Conques.

Un second barrage aurait été construit sans être déclaré

Une concession avait finalement été accordée à la centrale en 1980, mais elle est arrivée à terme en 2005. De plus, selon l'association, un second barrage a été construit plus haut dans la falaise, sans être déclaré. « L'installation de la turbine a fait gagner beaucoup d'argent à une entreprise qui déclarait en perdre. Mais sur ce point, l'Etat invoque le secret fiscal », explique Bernard Gauvain.

Le président de Ranimons la cascade reste sur ses gardes. « Nous craignons une solution de compromis entre la production électrique et la protection du patrimoine. Il faut encore travailler avec nos élus locaux et faire valoir nos arguments juridiques. La victoire reste à transformer. »



Salles-la-Source (Aveyron). L'utilisation des eaux de la rivière par une microcentrale électrique privée est clairement dénoncée dans un rapport officiel.

ARMELLE PARION